



Syndicat mixte  
pour l'aménagement et la gestion  
du Parc naturel régional  
de la Forêt d'Orient  
Maison du Parc  
10220 PINEY

**OBJET : Avenant n°  
2 au marché relatif à  
l'accompagnement  
à la révision de la  
Charte du PNRFO**

**DATE DE LA  
CONVOCAISON**  
19 avril 2023  
**DATE D’AFFICHAGE**  
19 avril 2023

**NOMBRE DE DELEGUES**  
**Afférents au Bureau : 18**  
**En exercice : 18**  
**Présents : 7**  
**Votants : 7**  
**+ 3 pouvoirs**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le

et publication ou  
notification  
du

## Extrait des délibérations du Bureau syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

L'an deux mille vingt-trois, le cinq mai à 14 h 00 les membres du Bureau syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Maison du Parc – 10220 Piney sous la présidence de Mme Marielle CHEVALLIER, Conseillère départementale, Maire de Vendevre-sur-Barse

### ETAIENT PRESENTS

Mme Marielle CHEVALLIER, Conseillère départementale, Maire de Vendevre-sur-Barse avec les pouvoirs de M. Philippe PICHERY et de Mme Claude HOMEHR  
M. Olivier JACQUINET, Conseiller départemental  
M. Hervé CHAMBON, Maire de Hampigny  
M. Alain CHENET, Conseiller municipal de Vendevre-sur-Barse  
M. Christian DENORMANDIE, Maire de Piney  
Mme Marie-Hélène TRESSOU, Maire de Lusigny-sur-Barse  
M. Patrick DYON, Maire de Rouilly-Sacey avec le pouvoir de M. Gilles JACQUARD

**Vu** la délibération sur le lancement de la révision de la Charte du PNR du Comité syndical du 22 septembre 2020,

**Vu** la délibération sur la Procédure de révision de la charte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient de la Commission Permanente du Conseil Régional n° 21CP-1167 du 23 avril 2021,

**Vu** l'appel à la concurrence passé par le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient pour le marché relatif à l'accompagnement à la révision de la Charte portant numéro 2021-4,

**Vu** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre du 25 juin 2021,

**Vu** la délibération portant attribution du marché n° 2021-4 pour l'accompagnement à la révision de la Charte du PnrFO du Bureau syndical du 2 juillet 2021,

**Vu** la délibération sur l'adaptation du périmètre d'étude suite à l'avis d'opportunité de la Préfète de Région du Comité syndical du 28 mars 2022,

**Vu** l'avenant du marché relatif à l'accompagnement à la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient du 21 septembre 2022,

Le Bureau syndical, dans sa séance du 25 juin 2021, a confié la réalisation du marché relatif à l'accompagnement à la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient portant numéro 2021-4, au groupement conjoint composé de :

- Mandataire : INDDIGO - 8 rue des Dominicains-54000 NANCY Tél. 03 83 18 39 39-Fax. 03 83 18 39 38-Email.inddigo@inddigo.com- SIRET : 402 250 427 00091 - Siège social : 367 Avenue du Grand Ariétaz – CS 52401 – 73024 CHAMBERY CEDEX

- Co-traitant : Atelier PASSEURS Paysagistes Concepteurs DPLG Tél : 0699619090 / 0667408257 Mail : passeurspaysagistes@gmail.com SIRET : 51506648800047 19 rue de Metz - 33000 BORDEAUX  
Siège social 282 rue d'Ornano-33000 BORDEAUX 113 Place St Léger-73000 CHAMBERY

Pour rappel, sur la base de réflexions engagées depuis 2019, en lien notamment avec le Conseil scientifique du Parc, le Comité syndical a proposé, le 22 septembre 2020, un premier projet de périmètre

d'étude comprenant 91 communes, dont 33 nouvelles, acté en avril 2021 par la Commission Permanente de la Région Grand Est.

Au vu de l'évolution du périmètre envisagé dans le cadre de la présente révision, l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature et de la Fédération des Parcs naturels régionaux français a été sollicité par l'État. Des rapporteurs ont été désignés par chacun de ces deux organismes et leur visite conjointe s'est tenue les 15, 16 et 17 novembre 2021. Sur la base de ces avis et de l'analyse technique de différents services de l'État, Madame la Préfète de Région a émis un avis d'opportunité le 18 février 2022.

Considérant ces recommandations, et, suite à la décision du Comité syndical du 28 mars 2022, le périmètre d'étude définitif de la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient comprend 87 communes, dont 29 nouvelles communes. Ainsi, ce changement de périmètre d'étude a entraîné un retard conséquent de plusieurs mois pour l'édition du Diagnostic territorial, rapport servant de base à l'écriture du projet de Charte.

Enfin, l'organisation de la concertation initialement prévue sur les premiers mois de l'année 2022 a dû être prolongée jusque fin 2022 afin de prendre en compte ce retard et organiser le forum prospectif en septembre 2022, évènement rassembleur et fédérateur permettant de mobiliser plus largement les acteurs du territoire.

Le marché d'accompagnement à la révision de la Charte du PnrFO a été notifié et attribué à INDDIGO le 28 juillet 2021. L'acte d'engagement prévoit une durée des prestations ordonnées de 20 mois à la date de réception de l'ordre de service dudit marché. L'ordre de service a été signé le 30 septembre 2021. La date de livraison des prestations est ainsi fixée au 30 mai 2023.

Au vu de l'état d'avancement des phases du marché, il est proposé de repousser la date exécutoire du marché d'accompagnement de révision de la Charte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient au 30 novembre 2023.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité de :

- valider l'avenant n°2 au marché 2021-4 relatif à l'accompagnement à la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient qui proroge le délai d'exécution,
- autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.



Marielle CHEVALLIER

MARIELLE CHEVALLIER  
2023.05.11 08:52:19 +0200  
Ref:20230509\_160201\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président